

| Ci-après dénommé « le Modèle » et « le Représentant Légal » | Ci-après dénommé « le Photographe » |
|---|-------------------------------------|
| Nom : | Nom : |
| Prénom : | Prénom : |
| Date de naissance : | Adresse : |
| Adresse : | |
| | Email : |
| Email : | Téléphone : |
| Téléphone : | Site Web : |
| Représentant Légal : | |
| | |
| Qualité du Représentant Légal : | |

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1

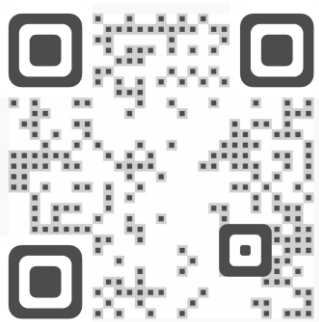
Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales pour l'autorisation et l'utilisation de prises de vues réalisées par le Photographe et mettant en scène le Modèle.

Article 2

Le présent contrat ne constitue en aucun cas un contrat de travail entre le Photographe et le Modèle.

Article 3

Le Représentant Légal déclare être majeur et autoriser le Modèle à poser librement pour des photos, suivant le style qu'il souhaite (poses avec ou sans dénudation totale ou partielle). Le Modèle, par son Représentant Légal, reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié en aucun cas à un contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.



Article 4

Selon les restrictions imposées par son Représentant Légal, le Modèle déclare poser librement et volontairement pour être photographié comme modèle :

- Habillé Lingerie Maillot de bain
 Topless Nu

Article 5

Le Modèle autorise le photographe à réaliser des prises de vues le mettant en scène :

En date du :

A :

Le Modèle cède par le présent contrat au Photographe les droits qu'il détient sur son image pour la séance précisée.

Article 6

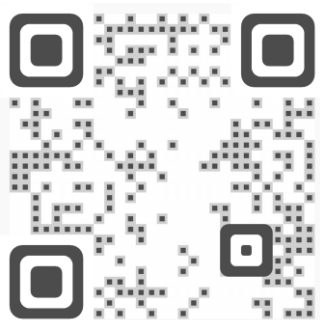
Le Modèle et son Représentant Légal **n'autorisent aucune utilisation** de l'image du Modèle par le Photographe à des fins de communication et/ou de promotion du Photographe. Ces images **ne pourront** être fixées, reproduites, communiquées par tout moyen technique, en partie ou en totalité sur tous supports présents ou à venir (papier, numérique, bois, plastique...) et intégrées à tout autre matériel (photographies, dessins, illustrations, peintures, vidéos...), concernant toutes publications.

Article 7

Le Modèle et son Représentant Légal marquent expressément leur accord sur les conditions financières suivantes, en cochant la case appropriée. Le Modèle et son Représentant Légal sont conscients que cet accord les engage contractuellement au Code Civil.

Autorisation à titre gratuit

Le Modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt pour le travail du Photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.



Autorisation contre tirage numérique des photographies

Le Modèle confirme que son autorisation est donnée moyennant l'engagement du Photographe de lui transmettre, dès qu'elles seront prêtes, et dans un délai maximum de 4 semaines, les photographies sur support numérique (clé USB, téléchargement WeTransfer ou DVD) pour un seul usage personnel. Le Modèle s'engage à ne pas les reproduire ou à les utiliser à des fins commerciales, n'étant pas lui-même l'auteur des images qui lui seront offertes. En revanche, il pourra les utiliser pour sa propre promotion ou communication.

Autorisation contre rémunération

Le Modèle confirme que son autorisation est donnée contre rémunération fixée de commun accord selon l'une **et/ou** l'autre des modalités suivantes :

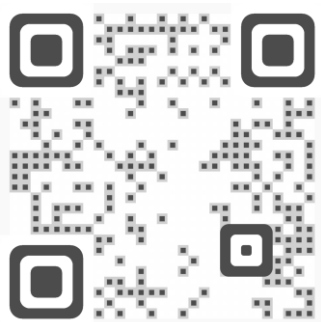
- Rémunération fixe de euros, versée par le Photographe à la fin de la séance de prises de vues du Modèle indiquée dans ce document. Le document signé vaudra quittance.
- Rémunération proportionnelle aux bénéfices générés par l'utilisation des images : % des droits d'auteurs (prix de vente hors taxes moins frais de réalisation et de commercialisation) perçus par le Photographe pour chaque image, versée annuellement sur justificatifs.

Article 8

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Modèle et de son Représentant Légal, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 9

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction. Toutefois, si le Modèle ou son Représentant Légal décidait d'annuler cette autorisation, il pourrait le faire par lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin de la période en cours, sachant que la diffusion de tout document déjà imprimé ou en cours d'impression ne pourra être arrêtée.



Article 10

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents au choix du Photographe.

Fait en deux exemplaires originaux à, le / /

| Signature du Représentant Légal | Signature du Modèle | Signature du Photographe |
|---------------------------------|----------------------|--------------------------|
| | | |

